



FÉDÉRATION EURO-MÉDITERRANÉENNE CONTRE LES DISPARITIONS FORCÉES
EURO-MEDITERRANEAN FEDERATION AGAINST ENFORCED DISAPPEARANCES
الفيدرالية الأوروبية المتوسطية ضد الاختفاء القسري



RAPPORT D'ACTIVITE 2018

*Fédération Euro-méditerranéenne contre les
Disparitions Forcées*

Table des matières

Travaux avec le Groupe de Travail sur les Disparitions Forcées et Involontaires des Nations Unies.....	3
L’Algérie examinée par le Comité des droits de l’Homme des Nations Unies	3
Rapport alternatif à l’attention du Comité des Droits de l’Homme des Nations Unies	3
Missions de plaidoyer	4
Mission de plaidoyer à Genève du 02 au 05 juillet 2018	4
Mission de plaidoyer avec l’ICAED du 12 au 14 septembre 2018.....	5
Mission de plaidoyer à Bruxelles avec Human Right Solidarity	5
Journée Internationale contre les disparitions forcées.....	7
Table ronde à Alger	7
Événement : Un Noël pour les victimes de disparitions forcées	8
Communication	9
Publication de la revue n°11 du Devoir de Vérité	9
Site internet et réseau sociaux	9

Travaux avec le Groupe de Travail sur les Disparitions Forcées et Involontaires des Nations Unies

La FEMED travaille en lien étroit avec le Groupe de Travail sur les Disparitions Forcées et Involontaires des Nations Unies (GTDFI).

Ce travail s'effectue sur des cas précis de disparus dans plusieurs pays soumis par la FEMED. Tout au long de l'année des échanges ont eu lieu entre la FEMED et le GTDFI concernant des cas de disparitions forcées au Maroc et en Turquie.

Après réception des différents cas soumis, le GTDFI revient vers la FEMED pour préciser au mieux le contexte de ces disparitions, afin d'obtenir l'ouverture et la conduite d'enquêtes en vue d'obtenir des réponses effectives de la part des États concernés pour mettre fin à l'attente incessante des familles de victimes.

Concernant le Maroc, la FEMED et le GTDFI travaillent sur 9 cas de disparitions forcées. Afin d'avoir le plus d'information possible, le GTDFI a soumis à la FEMED près de 70 questions. Un membre de la FEMED a été amené à se rendre au Maroc pour pouvoir recueillir toutes les informations manquantes aux dossiers.

En effet, plus le contexte est précis, plus la FEMED, et par extension le GTDFI ont des arguments pour obtenir des réponses de la part des différents États.

La situation en Turquie est plus complexe que dans d'autre pays. En effet depuis plusieurs années, la répression politique a mené à la fermeture de beaucoup d'associations qui défendent les droits de l'Homme. Cela rend plus difficile le travail de la FEMED et le lien qu'elle entretient avec les familles de victime de disparitions forcées. Le GTDFI a envoyé à la FEMED au mois d'octobre les réponses du gouvernement turc concernant 22 cas de disparus. Si la FEMED a redoublé d'effort pour contacter les familles de victimes et obtenir des informations à transmettre au GTDFI, les réponses attendues en sont donc retardées.

L'Algérie examinée par le Comité des droits de l'Homme des Nations Unies

Rapport alternatif à l'attention du Comité des Droits de l'Homme des Nations Unies

La FEMED a entrepris la rédaction d'un rapport alternatif au rapport du gouvernement algérien conjointement avec son association membre Djazaïrouna sur l'état d'application par l'Algérie du Pacte International Relatif aux droits civils et politique. Ce rapport a été soumis au Comité des droits de l'Homme des Nations Unies (ci-après le Comité) dans le cadre de l'examen de l'Algérie par cet organe les 4 et 5 juillet 2018 à Genève lors de sa 123^{ème} session. À travers ce rapport, ces organisations ont souhaité attirer l'attention du Comité sur la dégradation de la situation des Droits de l'Homme en Algérie. Le rapport revient sur toutes les défaillances et non respects de plusieurs articles du Pacte par l'Etat Algérien comme par

exemple l'article 6, article sur le droit à la vie et la peine de mort. En effet, bien qu'aucune exécution n'ait été prononcée depuis plus de 25 ans en Algérie, la peine capitale n'est toujours pas abolie. La dernière personne condamnée à la peine capitale en Algérie l'a été en 2017.

Les articles 7 et 9 sur la torture et la détention arbitraire, sont eux aussi encore bafoués par l'Algérie. En effet si l'article 40 de la Constitution de 2016 dispose que « l'État garantit l'inviolabilité de la personne humaine, toute forme de violence physique ou morale ou d'atteinte à la dignité est proscrite. Les traitements cruels, inhumains ou dégradants sont réprimés par la loi » des cas de tortures et de détentions arbitraires ont été constatés ces dernières années.

En octobre 2018, une vague d'arrestation de journalistes a eu lieu à Alger. Les motifs de ces arrestations ont été vivement critiqués par beaucoup d'association de défenseurs des droits de l'Homme. Concernant la torture qui est prohibée en Algérie, et malgré les lourdes peines préconisées, les autorités algériennes continuent de la pratiquer, sans qu'il n'y ait de poursuites contre les auteurs.

L'article 19 du Pacte est lui aussi bafoué en Algérie. Il porte sur le droit à l'information et la liberté d'expression. Si en théorie la Constitution révisée de 2016 garantit la liberté d'expression dans son article 48, la liberté de la presse dans son article 50 et le droit à l'information dans son article 51, dans les faits la situation est tout à fait différente.

Le 10 décembre 2018, lors d'un rassemblement à Alger d'une des associations membre algérienne de la FEMED, Sos Disparus, des militants ont été arrêtés. Ces détentions qui ne durent que quelques heures sont fréquentes en Algérie, elles ont pour but de faire taire les défenseurs des droits de l'Homme et de les décourager dans leur lutte.

Missions de plaidoyer

Mission de plaidoyer à Genève du 02 au 05 juillet 2018

Une mission de plaidoyer regroupant trois associations algériennes a été organisée à Genève par la FEMED à l'occasion de l'examen de l'Algérie lors de la 123^{ème} session du Comité des Droits de l'Homme (CDH) de l'ONU.

Aux côtés d'autres organisations telles que le CFDA, Djazairouna, Soumoud, Amnesty International et Euromed Droits, la FEMED a participé le 2 juillet 2018 à un briefing avec les membres du Comité et le 4 juillet en amont de l'examen à un briefing informel organisé par l'association CCPR (centre pour les Droits Civils et Politiques). Les rendez-vous avaient été pris conjointement avec la FEMED, le CFDA et Le Réseau Euromed droit qui avaient mené également une délégation de militants algériens venus spécialement d'Algérie. Le CFDA a également fait venir des parents de disparus.

Des questions ont été posées par les membres du Comité sur l'indépendance de la justice, sur l'interdiction des manifestations, sur la répression des manifestations, sur les conditions de détention, sur le respect des droits des détenus (détention préventive, délais de visite,

présence de l'avocat), sur la discrimination envers les femmes et sur la liberté de mouvement.

D'autres rencontres ont été organisées avec des membres de différents organes des Nations Unies, afin d'échanger sur la situation des droits de l'Homme en Algérie.

Lors des rendez-vous, de nombreux points ont été soulevés tels que : la difficulté pour les familles d'aller devant la justice pour obtenir des réponses, l'obligation de reconnaître le décès de la personne disparue pour espérer être indemnisé, les conflits qui peuvent émerger entre les membres d'une même famille qui ne sont pas tous d'accord au sujet de l'indemnisation et a été également abordée la question des tombes sous X dans les cimetières algériens.

Le 20 juillet 2018 le CDH a publié ses observations finales concernant le quatrième rapport périodique de l'Algérie sur la question des Droits de l'Homme. Malgré la présence de quelques points positifs le Comité a renouvelé ses inquiétudes et ses recommandations concernant les disparitions forcées mais aussi les violences faites aux femmes, les discriminations, la liberté d'association, d'expression et de religion, les détentions arbitraires et l'immigration.

Mission de plaidoyer avec l'ICAED du 12 au 14 septembre 2018

Du 12 au 14 septembre, la Coalition internationale contre les disparitions forcées (ICAED) a organisé une série d'événements et de rencontres à Genève auprès des instances des Nations Unies et d'autres ONG présentes à Genève. La FEMED était représentée par deux de ses membres.

Le 12 septembre s'est tenue une conférence organisée par l'ICAED au palais des Nations sur la nécessité de la ratification universelle de la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées. Plusieurs représentants des associations membres de l'ICAED se sont succédés pour rappeler l'importance de la ratification de cette convention ainsi que les situations alarmantes des droits de l'Homme dans les pays dans lesquels elles exercent une activité. Des membres du groupe de travail sur les disparitions forcées et involontaires de l'ONU et du Comité des disparitions forcées se sont également exprimés par la suite. Des rencontres ont eu lieu avec le GTDFI, le secrétaire du Comité des disparus, le secrétariat du rapporteur spécial sur les défenseurs ainsi que le Comité international de la Croix Rouge.

Ces journées se sont terminées le 14 septembre par la tenue de l'assemblée générale annuelle de l'ICAED. Une occasion de revoir tous les acteurs de ces associations membres et de pouvoir échanger avec eux.

Mission de plaidoyer à Bruxelles avec Human Right Solidarity

L'urgence de la situation et la détérioration des droits de l'Homme en Libye ont motivé une mission de plaidoyer à Bruxelles auprès des instances de l'Union européenne. C'est le 3 octobre 2018 que la FEMED, représentée par son vice président et sa chargée de

programme et accompagnée de deux membres de son association membre Human Rights Solidarity (HSR) s'y sont rendu. L'Union Européenne est le premier partenaire économique de la Libye et est très impliquée dans l'objectif de ramener la Libye à une stabilité politique, notamment en supportant les directives de l'ONU. C'est pourquoi la FEMED et HRS ont choisi Bruxelles pour leur déplacement afin de demander du soutien dans la promotion et le renforcement des droits de l'Homme en Libye.

La délégation a ainsi rencontré plusieurs membres de différentes institutions européennes afin de les interpeller sur la situation des droits de l'Homme en Libye. L'association HRS est venue exposer quatre problèmes majeurs sur lesquels ils pensent que l'Union Européenne peut agir. La délégation de la FEMED a attiré tout d'abord l'attention de ses interlocuteurs sur les prisons en Lybie où des milliers d'hommes, femmes et enfants sont détenus de manière arbitraire, non conforme à la loi et sont sujets à la torture.

La deuxième situation sur laquelle HRS veut alerter est la prévalence de l'impunité en Libye. Dans la plupart des régions, les forces de l'ordre et le système judiciaire ne sont pas effectifs ou très peu. Les auteurs de violations graves, dont certains constitue des crimes contre l'humanité, continuent leurs crimes en toute impunité. La Cour pénale internationale (CPI) peut compléter et agir là où le système judiciaire national ne le fait pas. Cependant la CPI manque de moyen pour lancer d'autres investigations en Libye. L'Union Européenne soutient la CPI et ses membres sont signataires du traité de Rome. La demande de HRS est donc que l'Union Européenne fournisse plus d'assistance au cas de la Libye à la CPI, ce qui aiderait à lutter contre l'impunité.

La troisième situation sur laquelle HRS veut attirer l'attention de ses interlocuteurs est celle de la ville de Derna. La ville de Derna est composée de près de 125 000 habitants. Dernière cible pour contrôler tout l'Est du pays, la ville, où le siège et les récents combats se sont aggravés par manque d'eau, de nourriture, de soins médicaux et d'électricité. L'association HRS s'interroge quant à l'absence de réaction concernant la situation à Derna. Elle a demandé au cours de ces rendez-vous que l'Union Européenne appelle publiquement à la protection des civils de Derna et l'arrêt de sa destruction.

Le dernier point sur lequel HRS voulait alarmer l'Union Européenne est celui de la situation de migrants dans les centres de détentions. De par sa situation géographique la Libye est un pays où transitent beaucoup de migrants qui veulent accéder à l'Europe. Tous les migrants, réfugiés ou demandeur d'asile sont enfermés dans des centres aux conditions inhumaines. L'Union Européenne est en relation avec l'Organisation internationale pour les Migrants (OIM) puisqu'elle lui fournit des aides financières pour la Libye. En ces termes, HRS demande à l'Union Européenne d'obliger l'OIM à vérifier les conditions de détentions dans leurs accords.

Après avoir résumé ces quatre grands points, les discussions se sont installées. Il apparait que la situation de la Libye est très complexe et bloquée, et que malgré les efforts déjà entrepris par les différentes instances de l'Union Européenne, peu d'actions semblent effectives. L'assistante parlementaire Mme Bennato a assuré à HRS que l'information remonterait auprès de son député qui pourrait essayer d'agir sur l'OIM et la CPI.

Mr. Alexandre Baron a rappelé qu'il était très important de poursuivre ce type de mission de plaidoyer pour parler de la situation des droits de l'Homme en Libye, qui n'a pas toujours l'importance qu'elle mériterait.

HRS pense qu'un communiqué de l'Union Européenne au gouvernement d'entente nationale permettrait de garantir la justice pour les personnes privées illégalement de leurs libertés.

Journée Internationale contre les disparitions forcées

A l'occasion de la journée internationale des victimes de disparition forcée, la FEMED a organisé plusieurs activités les 31 août et 1^{er} septembre à Paris, en partenariat avec Amnesty International, le CFDA et l'APADM.

Le 31 août 2018 la FEMED a organisé une conférence sur le thème de la lutte contre l'impunité qui s'est tenue au siège d'Amnesty International France. Le panel des intervenants était composé d'Emmanuel Decaux, ancien Président du Comité des disparitions forcées des Nations Unies ; de Geneviève Garrigos, ancienne présidente d'Amnesty International France ; de Geoffrey Pleyers, sociologue spécialiste des mouvements sociaux en Amérique Latine ; ainsi que de différents militants et proches de disparus venus de Libye, du Bangladesh et du Mexique. De nombreux représentants d'associations de disparus d'autres pays se trouvaient dans le public et ont également pu prendre la parole.

Le samedi 1er septembre 2018, une manifestation de sensibilisation a été organisée Place de la République à Paris. Sous des tentes qui ont été érigées pour l'occasion, une exposition photo sur les disparitions était installée, des documentaires étaient diffusés. Des prises de paroles de représentants d'association étaient également au programme de cette manifestation. En effet, de très nombreuses associations de défense des droits de l'Homme et de proches de disparus étaient représentées. Leurs membres ont pu partager leurs expériences et alerter les personnes présentes sur la situation au Tchad, en Colombie, au Nicaragua, en Libye, au Mexique, au Bangladesh, au Maroc, en Syrie, en Algérie etc. Cette journée a permis de sensibiliser un public qui bien souvent, n'avaient jamais entendu parler de disparitions forcées.

Table ronde à Alger

La FEMED a organisé une table ronde dans les locaux de l'association SOS disparus à Alger. Se déroulant de 09h à 17h, cette table ronde a été l'occasion de rassembler plusieurs spécialistes sur le thème de la mémoire. En effet, le thème était « la mémoire : un instrument pour garantir la non-répétition des crimes ». Une quarantaine de personnes ont assisté à cette table ronde, notamment des journalistes, des hommes politiques ou encore

des mères de disparus. Pour la FEMED, la mémoire est un des éléments primordial de la lutte contre les disparitions forcées. Elle revêt un aspect très important car elle est essentielle pour la vérité, la lutte contre l'impunité et la garantie de non répétition des crimes. C'est pourquoi il est important de bien comprendre les enjeux autour de la mémoire afin que l'histoire ne se répète pas.

Pour éclairer sur ce sujet de la mémoire, se sont relayé à la tribune, la présidente de la FEMED Nassera Dutour, Adnane Bouchaib, Fatma Zohra Kheddar, Mustapha El Manouzi, Hacene Ferhati, Madjid Bencheikh et Aziza Oussad. Chaque intervenant a abordé un aspect différent de la mémoire.

Pour Adnane Bouchaib, la mémoire est un des mécanismes de la justice transitionnelle, « la mémoire collective représente l'un des mécanismes qui servent à surmonter la crise de la transition et à construire une société plus juste. » Madjid Bencheikh parle de la mémoire comme du défi de réhabilitation des victimes, car réhabiliter c'est « remettre les victimes dans l'exercice de leurs droits », et c'est de cette manière que l'on peut réparer.

Aziza Oussad a voulu décortiquer la mémoire. Pour elle, « la mémoire est la dynamique qui construit cette histoire. Si l'intégrité de l'histoire n'est pas préservée, cela n'immunise pas contre la reproduction des violations et violences extrêmes ». Pour Nassera Dutour, qui est revenue sur les disparitions forcées en général, la vérité totale est indispensable à la mémoire. « On a une partie de la vérité mais l'autre on ne l'a pas » dit elle en parlant de toutes ces histoires de victimes de disparitions forcées.

Cette table ronde a permis aux différents participants d'apprendre beaucoup sur les disparitions forcées, et la mémoire au sein de cette violation des droits de l'Homme. Se réunir permet aussi de continuer le combat et de ne pas oublier.

Événement : Un Noël pour les victimes de disparitions forcées

Le jeudi 20 décembre 2018, la FEMED en partenariat avec le Collectif des familles de disparus en Algérie ont organisé dans un espace dédié à ce type d'évènement, une soirée en hommage aux disparus : Un Noël pour les victimes des disparitions forcées. Un moment de partage et d'échange articulé autour d'une pièce de théâtre, d'une exposition photo et d'un repas convivial. Le but de cette soirée était de réunir amis et connaissances, qui luttent pour les droits de l'Homme et qui sont sensibles à la cause des disparitions forcées, mais aussi des personnes qui n'avaient jamais eu connaissance des disparitions forcées dans le monde.

Après un bref discours de la Présidente de la FEMED, Nassera Dutour, et du vice-président Rachid El Manouzi, les convives ont été transportés en terre amérindienne à travers la pièce de théâtre de Khadija El Madi « MAMA KHAN, Le chant de la terre Lakota », un récit de voyage et contes amérindiens issus de la tradition Lakota. L'exposition photo qui présentait des portraits de disparus ainsi que des photographies prises lors des rassemblements des familles de disparus de toute la région euro-méditerranéenne a été très appréciée du public.

Enfin, à travers cette soirée qui a réuni une quarantaine de personnes, la FEMED a également exprimé son énergie dans sa lutte contre l'impunité et pour la justice.

Communication

Publication de la revue n°11 du Devoir de Vérité

La FEMED a publié en Décembre son dernier numéro de sa revue semestrielle « Devoir de Vérité ». Le thème choisi pour cette publication est celui du droit à la vérité ; dimension primordiale dans la lutte contre les disparitions forcées. Mélangeant témoignage d'expert et retours sur les différentes activités de nos associations membres, le but de cette revue est d'alerter et de parler des disparitions forcées, afin de ne pas oublier cette lutte.

Site internet et réseau sociaux

Afin de communiquer et d'informer au mieux sur la cause des disparitions forcées, la FEMED tient régulièrement à jour son site internet ainsi que ses pages Facebook et Twitter.

Le compte Twitter de la FEMED permet de relayer les actualités des disparitions forcées au jour le jour, ainsi que les travaux des différentes associations membres de la FEMED et des associations du monde entier qui luttent contre les disparitions forcées, et plus généralement pour les droits de l'Homme.

Sur la page Facebook de la FEMED sont relayés des événements organisés par la FEMED tel que la table ronde ou encore le Noël pour les victimes de disparition forcées.

La mise à jour régulière de notre site internet nous permet d'effectuer un retour sur nos différentes missions et de tenir à jour notre travail.

Ces outils de communications nous sont essentiels dans un monde connecté où la principale source d'information est internet. Ils nous permettent de toucher des centaines de personnes, aussi bien notre communauté qu'un public pour qui cette cause reste encore inconnue.